

siret : 200 086 676 00026

 Mairie de **VILLIERS EN BIERE - 77190**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
N° 2026-028

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du SEMEA, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de la LUGAN à Villiers-en-Bière, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe POMMERET.

	Etaient présents :		Etaient absents :	
CA MELUN VAL DE SEINE				
BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT	Christine PHILIPPE		
DAMMARIE LES LYS	Dominique KUNDIG-BORDES	Mme Florence MATION-SECHAUD (suppléante)	Christophe FAY	
LA ROCHETTE	M. Bernard WATREMEZ (suppléant)		Patrick PICARD	Jacques MAIGRET
MELUN			Eliana VALENTE	Ségolène DURAND
PRINGY	Jean-Claude DANO		Éric CHOMAUDON (arrivé en fin de séance)	
ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS		Albert VAN DE BOR	
VILLIERS EN BIÈRE			Philippe DOTHÉE	Alain TRUCHON
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU				
ACHÈRES LA FORÊT	Thierry COUVIGNOU (visio)	Sandra LEJAL (suppléante) (visio)	Jean-Philippe MARTIN	
ARBONNE LA FORÊT			Pascale CHEMIN	Pascal GIGOT
AVON			Guillaume GOY	Sylvie LACROIX
BARBIZON	Jean-Sébastien BOUILLOT	Gérard BORDEAUX		
BOIS LE ROI	Philippe LEFORT	Cyril PARRUSSOLO (suppléant)	Jean-Pierre MORIN excusé	
BOISSY AUX CAILLES			Stéphane CHOULER	Florent VOULOIR
CELY EN BIÈRE	Francis GUERRIER	Stéphane CAQUINEAU (Suppléant)	Guillaume GAUTIER	
CHAILLY EN BIÈRE	Alain Thierry (suppléant)	Gilles BIARDEAU (Visio)	Pierre SEGRET	
FLEURY EN BIÈRE	Martine BEIGNET		Pierre DE GANAY	
FONTAINEBLEAU	Fanny MALVEZIN		Chrystel SOMBRET	
LA CHAPELLE LA REINE	Isabelle MARIE (Visio)	Olivier HOUY (visio)		
LE VAUDOUE	Didier BUGUINET		Yannick HINAULT	
NOISY SUR ÉCOLE	Jocelyne TRAVEILLY (Suppléante)	Jocelyne CABRIDENC	André CHARVET	
PERTHES	Philippe MACAIGNE	Médéric MARY		
RECLOSES	Ghislain MICHEL	Jean-Marc CERCEAU (visio)		
ST GERMAIN SUR ÉCOLE	Jean HELIE	Jean-Paul CULINAS		
ST MARTIN EN BIÈRE		Grégoire DROUOT	Sylvie LAHUNA	
ST SAUVEUR SUR ÉCOLE	Richard SAUNIER (Visio)	Isabelle DAVEAU (Suppléante)	Florence BERTIN	
SAMOIS SUR SEINE			Éric DUMARCHE	Georges FERONE
TOUSSON			Marie-Christine ZANONI	Michaël GOUE
URY	Jean-Philippe POMMERET		ROUSSEAU Nicole	
CC DES DEUX VALLEES				
COURANCES	Emilia NEVES	Espérance VIEIRA		
DANNEMOIS	Murielle WILK (Visio)		Frédéric ASSEMAT	
MILLY LA FORÊT	Patrick DE BRABANDIER		Amélie FERLAY	
MOIGNY SUR ÉCOLE	Pascal SIMONNOT	Pascal COLINI (Visio)		
ONCY SUR ÉCOLE			Éric BERNADOU	Alain CARRE-DESOUTIN
SOISY SUR ÉCOLE	Marcel LARIVIERE		Marie-Pierre ZOMBORI	

POUVOIRS : 8

Pouvoirs ont été donnés prenant part aux votes :

- Pouvoir de Monsieur Albert VAN DER BOR à Monsieur Jean MORLAIS
- Pouvoir de Monsieur Philippe DOTHÉE à Monsieur Jean HÉLIE
- Pouvoir de Madame Nicole ROUSSEAU à Monsieur Jean-Philippe POMMERET
- Pouvoir de Monsieur Pierre SEGRET à Monsieur Alain THIERRY
- Pouvoir de Monsieur Pierre DE GANAY à Madame Martine BEIGNET
- Pouvoir de Monsieur André CHARVET à Madame Jocelyne TRAVEILLY
- Pouvoir de Madame Marie-Pierre ZOMBORI à Monsieur Marcel LARIVIERE
- Pouvoir de Madame Sylvie LACROIX à Monsieur Philippe LEFORT

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT

- Mathieu KOKOT, Directeur du SEMEA, Mariem BEN RAHAL Chargée mission pour CAPUT (Service administratif)
- M. Fabrice RENOUF, adjoint à la commune de Dammarie-les Lys, ne pouvant prendre part aux votes, le changement de délégué n'ayant pas encore été validé par la CAMVS.
- M. Léonides FRIAS (Suppléant), présent à l'assemblée ne pouvant prendre part au vote, les deux titulaires étant présents
- M. Éric CHOMAUDON ne prenant pas part aux votes étant arrivé en fin de séance

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Date d'affichage et de convocation : 16/09/2026
- Nombre de membres en exercice : 68 – délégués présents : 41
- qui ont pris part aux votes : 41 + 8 pouvoirs = 49

**DELIBERATION DE CONFIRMATION et de RATIFICATION D'ACQUISITIONS FONCIERES
en vue de la remobilisation d'une zone d'expansion de crue dans le lit majeur de la rivière Ecole à
Perthes**

Le Président propose, en début de séance, aux délégués d'adopter une délibération de confirmation et de ratification foncières concernant les lots de parcelles **situées entre le hameau de la Planche à Perthes (77) et le Moulin d'Etelles à Saint-Sauveur-sur-Ecole (77) et les lots de parcelles situées entre le Petit Moulin et le Grands Moulin à Perthes (77)**. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des délégués présents et représentés

Puis le Président expose :

Considérant ;

1 - Le premier lot de parcelles situées entre le hameau de la Planche à Perthes (77) et le Moulin d'Etelles à Saint-Sauveur-sur-Ecole (77), pour lequel Monsieur le Président rappelle :

- la délibération N°2025-011 du 01/07/2025 approuvant le projet d'acquisition de terrains pour une surface totale de **10ha 87a 72ca** ;
- le montant de vente des parcelles qui a été ajusté pour un montant de **80 000,00 €**, soit un montant inférieur au montant de la délibération du 01/07/2025 ;
- la signature de la promesse d'achat qui a été signée pour ce même montant le 07/05/2026, auquel s'ajoute 9 600.00 € de frais SAFER ;
- les frais de notaire dont le montant reste à ce jour à déterminer ;

2 - Le second lot de parcelles situées entre le Petit Moulin et le Grands Moulin à Perthes (77), pour lequel Monsieur le Président rappelle :

- l'intérêt de remobiliser les zones d'expansion des crues dans le bassin versant de la rivière Ecole dans le cadre de la lutte contre les inondations ;
- l'opportunité de maîtriser le foncier situé dans le lit majeur de la rivière Ecole dans le hameau de la Planche (commune de Perthes), entre les lieux-dits du « Petit Moulin » et du « Grand Moulin », un agriculteur s'étant manifesté en faveur d'un bail rural entre le SEMEA et lui-même sur trois parcelles en rive droite et gauche de la rivière ;
- la surface totale des trois parcelles est de **8ha 82a 40ca** ;
- la valeur du foncier concerné estimée à **69 000,00 €**, dont 9 600,00 € de frais SAFER ;
- les frais de notaire dont le montant reste à ce jour à déterminer ;
- la promesse de vente qui a été signée le 03/07/2026 afin de déposer le dossier dans les temps requis ;

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical d'approuver :

- la confirmation du prix et les termes de la promesse de vente du 07/05/2026 pour le premier lot de parcelles situées entre le hameau de la Planche à Perthes (77) et le Moulin d'Etelles à Saint-Sauveur-sur-Ecole ;
- la ratification qui valide les termes de la promesse d'achat dès l'origine pour le second lot de parcelles situées entre le Petit Moulin et le Grands Moulin à Perthes.

Par une délibération à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :

- signer tous documents afférents ; y compris les actes de vente des deux lots de terrains ;
- demander les aides financières auprès des partenaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par :

- L'envoi en préfecture le : 30/09/2026
- Reçu en préfecture le :

Monsieur le Président

Jean Philippe POMMERET